

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 112 modifiant l'arrêté n° 1 en date du 4 janvier 1968 relatif à la composition et à la date de la session ordinaire du Conseil de révision en Territoire Français des Afars et des Issas pour la classe 1969.

n° 112

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
10 février 1968

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1968

Date du numéro
10 février 1968

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'article 1er de l'arrêté n° 1 en date du 4 janvier 1968 est abrogé. Art. 2. — La session ordinaire du Conseil de révision de la classe 1969 se tiendra le mardi 20 février 1968 à l'infirmerie-hôpital de Djibouti.